YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/JPLF/EB

ARRETE N° 98/59
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Gabriel Péri.

Le DEPUTE-MAIRE de la ville d'YERRES,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L 2213-6,
VU le Code de la Route, article R. 225, relatif au stationnement,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT que les travaux de voirie sis rue Gabriel Péri, et plus précisément, la pose et le nettoyage de balisettes seront effectués entre le Pont Talabot et la rue de Concy, par les services techniques de la Ville d'Yerres; sur la période précisée ci-dessous,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, rue Gabriel Péri du lundi 31 mars au vendredi 3 avril pendant la durée de l'intervention.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules rue Gabriel Péri seront réglementés comme suit :
- la circulation sera alternée et réglementée par des panneaux K10 selon les besoins du chantier au droit des travaux.
- Le stationnement sera interdit des deux côtés au droit des travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins des services techniques communaux chargés des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargée de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 19 mars 1998

REÇU LE
- 2 AVR. 1997
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE